



## **Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/AC.96/855  
15 août 1995

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME  
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

**NOTE D'INFORMATION  
SUR LE PROCESSUS DE LA CONFERENCE  
SUR LA COMMUNAUTE D'ETATS INDEPENDANTS**

1. A sa quarante-neuvième session, le 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/173, examen et étude d'ensemble des problèmes des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des personnes participant à des migrations apparentées.

2. Dans cette résolution, l'Assemblée générale réaffirme la nécessité pour la communauté internationale d'envisager des approches régionales globales aux problèmes des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des personnes participant à des migrations apparentées, et:

a) Prie le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, agissant en consultation avec les Etats intéressés et en coordination avec les organisations intergouvernementales régionales et non gouvernementales compétentes de continuer à envisager des approches régionales globales aux problèmes de réfugiés et de personnes déplacées;

b) Prie en outre le Haut Commissaire de poursuivre ses efforts en vue de promouvoir et d'organiser un processus préparatoire menant à la convocation, en 1996 au plus tard, d'une conférence régionale pour l'examen des problèmes relatifs aux réfugiés, aux personnes déplacées ou contraintes à d'autres formes de déplacement et aux rapatriés dans les pays de la communauté d'Etats indépendants et dans certains Etats voisins, et engage instamment les Etats et les organisations intergouvernementales régionales et non gouvernementales compétentes à appuyer ce processus, y compris par des mesures destinées à y donner suite.

3. La résolution 49/173 de l'Assemblée générale demande au HCR d'initier un processus engageant un grand nombre d'acteurs de la communauté internationale, en particulier les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales, ainsi que les agences de développement et les institutions financières. Le HCR agit actuellement au sein d'un partenariat étroit avec l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (OSCE/BIDDH). Les trois organisations partagent la même préoccupation concernant l'ampleur et la complexité des questions relatives aux migrants et aux réfugiés réels et potentiels dans la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et les pays voisins. Elles reconnaissent également la complémentarité des mandats, des approches et des procédures.

4. Un secrétariat ad hoc du HCR, de l'OIM et de l'OSCE pour la préparation des réunions préliminaires et de la Conférence a été établi au sein du HCR en janvier 1995 pour une période de 15 mois. Le secrétariat s'attache essentiellement à atteindre les objectifs suivants: diriger le processus préparatoire en vue de la Conférence sur la CEI par le biais de consultations et de négociations avec les parties concernées, en étroite coopération avec les gouvernements et les organisations internationales intéressées, afin de: soutenir le processus dans les domaines de la logistique, du secrétariat, de la traduction, de l'interprétation, des fournitures, de la documentation et de la participation à la Conférence et aux réunions; coordonner la fourniture d'apports et d'études d'experts sur les sujets pertinents; et se charger de toutes les fonctions d'information y relatives.

5. Un appel conjoint du HCR et de l'OIM pour le secrétariat de la Conférence a été lancé le 20 janvier 1995. Le coût global des réunions et de la Conférence pour le HCR sont budgétisés à 748 000 dollars pour la période allant du 1er janvier 1995 au 31 mars 1996. Une contribution de 384 476 dollars est requise pour couvrir les coûts de l'OIM.

6. Entre décembre 1994 et août 1995, six réunions informelles avec les représentants des gouvernements et organisations internationales concernés et intéressés se sont tenues à Genève afin d'orienter le processus préparatoire. Les premières tâches du Groupe directeur ont été notamment de clarifier les objectifs du processus et de préparer la première réunion d'experts.

7. Une série de consultations nationales a eu lieu en février, mars et avril 1995 en Ukraine, au Bélarus et en République de Moldova, la première consultation régionale ayant été organisée en mars au Kirghizistan pour les cinq Républiques d'Asie centrale. Des consultations ont également eu lieu en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et dans les Etats baltes.

8. Une première réunion d'experts s'est tenue les 18 et 19 mai 1995 à Genève. Y ont assisté les pays et organisations internationales suivants:

La CEI: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine;

Autres Etats intéressés: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Pakistan, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie;

Organisations internationales: Centre pour les droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Département des affaires humanitaires, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Centre international pour l'élaboration d'une politique de migration, Comité international de la Croix-Rouge, Organisation internationale du travail, OSCE/BIDDH, UNICEF, HCR, Office des Nations Unies à Genève;

Autres institutions: Commission européenne.

9. Les principaux objectifs de la première réunion d'experts consistaient à identifier les questions étudiées et à préparer le plan de travail de la Conférence.

10. Les types de mouvements devant être étudiés au sein du processus ont été définis comme suit: réfugiés, personnes déplacées, réinstallés, population autrefois déportée, migration irrégulière, trafic de migrants, migrants isolés et migration écologique. En outre, les questions d'ordre général suivantes ont été soulevées:

a) Inadéquation de la terminologie actuelle en matière de réfugiés et de personnes déplacées. Un accord a été conclu sur la nécessité d'une utilisation plus uniforme et harmonisée de la terminologie dans la législation nationale et les accords régionaux. Il a été reconnu que la définition du réfugié contenue dans la Convention de 1951 relative au statut de réfugié pouvait ne pas couvrir intégralement les besoins régionaux actuels. On a également estimé que divers mouvements involontaires constatés dans la région ne relevaient pas des normes et des règles existantes.

b) Application nationale des instruments internationaux. L'existence d'un fossé entre les instruments internationaux et l'application au niveau national a été reconnue; l'absence d'une mise en oeuvre efficace des engagements internationaux est due aux difficultés économiques, sociales et politiques inhérentes au processus de transition. Des services consultatifs techniques et d'orientation adéquates devraient être fournis, en particulier pour faciliter la mise en place des structures administratives appropriées.

c) Préparation aux situations d'urgence. Il a été jugé nécessaire d'élaborer des plans pour imprévus et d'établir une structure conduisant à l'accueil et à la fourniture de secours aux réfugiés et aux personnes déplacées.

d) La nécessité d'adopter et de mettre en oeuvre une approche régionale harmonisée a été reconnue, dans les domaines de l'action préventive, de la gestion des crises de déplacement et des mécanismes de partage de la charge. On a également estimé qu'une approche concertée devait être adoptée pour les activités de promotion et de formation, y compris l'organisation de conférences et de séminaires au niveau régional et sous-régional.

e) Il a été proposé qu'une étude approfondie des causes profondes sous-tendant le déplacement dans la région, ainsi qu'une évaluation de l'impact psychologique du déplacement de population, soient conduites.

f) Il a été reconnu que de nombreux pays dans la région avaient besoin d'une assistance pour renforcer leur système administratif afin de traiter des grands problèmes de migration.

g) La nécessité d'une coopération entre les pays, entre les organisations internationales et dans l'ensemble de la communauté internationale a été reconnue.

11. Un projet de plan de travail a été soumis à la réunion d'experts puis précisé à la lumière des commentaires reçus du secrétariat. Le plan est actuellement structuré de la façon suivante: une série de réunions sous-régionales entre juillet et septembre 1995 où les représentants des pays analyseront les questions identifiées lors de la première réunion d'experts; une deuxième réunion d'experts prévue pour novembre 1995 afin de discuter les solutions éventuelles sur la base des conclusions des réunions sous-régionales et de l'apport fourni par le secteur non gouvernemental; un Comité de rédaction qui sera convoqué simultanément pour commencer à rédiger une déclaration de principes et un programme d'action; une troisième réunion d'experts prévue pour décembre 1995; une conférence préparatoire ainsi que la conférence elle-même, prévues pour le premier trimestre de 1996. Le groupe de travail continuera de se réunir à Genève tout au long du processus.

12. Les deux premières réunions sous-régionales se sont tenues à Tbilissi en Géorgie les 10 et 11 juillet pour la région de la Transcaucasie et à Ashkhabad au Turkménistan le 27 juillet pour les Républiques d'Asie centrale. Lors de ces deux réunions, les participants ont étudié et discuté la terminologie existante et sont tombés d'accord sur un ensemble commun de termes à utiliser pour définir les différentes catégories de personnes se déplaçant dans la région. Les conséquences des déplacements de population ont été analysées de façon approfondie et les réponses gouvernementales ont été évaluées. Enfin, les questions de la préparation aux situations d'urgence, l'alerte précoce, la gestion des migrations, le retour et la réintégration ont été examinées.

13. L'objectif global du processus lancé en 1994 est d'offrir une instance ouverte et largement représentative à la communauté internationale et particulièrement aux pays concernés pour prendre conscience, examiner et discuter tous les mouvements de population ayant lieu dans la CEI et la région voisine dans un cadre humanitaire et apolitique. En outre, le principal objectif du processus consisterait à élaborer une stratégie intégrée pour la région moyennant

la rédaction d'une déclaration de principes et d'un programme d'action. L'objectif à long terme est de parvenir à une interprétation commune des rôles et des responsabilités de chacune des parties concernées. Cette interprétation se traduirait dans un cadre de responsabilités qui ouvrirait la voie à la recherche de solutions durables aux problèmes existants et à la prévention de problèmes potentiels. Le plan, approuvé et appuyé par la communauté internationale, permettrait aux pays de faire face aux problèmes de migration auxquels la région de la CEI est confrontée.

14. Les premiers bénéficiaires de cette entreprise sont les personnes ayant besoin de la protection et de l'assistance du HCR dans la région ainsi que les personnes qui relèvent de la compétence de l'OIM.

15. Le processus de la Conférence sur la CEI contribuerait à renforcer la coopération institutionnelle non seulement parmi les organisations gouvernementales internationales et régionales mais également parmi les ONG s'occupant des déplacements de population dans la CEI et les pays voisins. En conséquence, le secrétariat de la conférence sur la CEI se réjouit d'un effort en matière de coopération entre le Conseil international des agences bénévoles (CIAB), le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE), l'Institut Open Society et d'autres ONG actives dans la région. A cet égard, le secrétariat a été invité à assurer le lien entre les processus intergouvernementaux et non gouvernementaux.

16. Le secrétariat de la conférence sur la CEI a tenu la communauté des ONG pleinement informée moyennant des séances d'information à tous les stades du processus. En outre, une réunion sera organisée en octobre 1995 afin de discuter des solutions possibles avec les ONG, les milieux intellectuels et d'autres acteurs indépendants. Les conclusions de la réunion seront soumises à la deuxième réunion d'experts. En outre, suite à une suggestion de l'Institut "Open Society" visant à organiser des consultations sur le terrain avec les ONG locales et internationales actives dans la région, des réunions avec les ONG locales ont eu lieu à Tbilissi et Moscou en juillet 1995. Des réunions semblables sont prévues pour l'automne 1995 à Alma Ata au Kazakstan, à Kiev en Ukraine et à Novossibirsk en Fédération de Russie.